

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2008

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 29.09.2008

Date d'affichage

L'an deux mil huit et le neuf octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, DEVISE Bernard, , Mme MOREL Isabelle

Absent excusé: M. LAROCHE Bruno

Secrétaire séance: M. Bernard DEVISE

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, Mme MOREL fait remarquer que la demande de cotisation de l'office de tourisme ne figure pas dans le précédent compte-rendu, il est rappelé qu'aucune suite ne sera donnée à cette demande. Le compte rendu de la précédente séance est adopté.

TRAVAUX 2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil des nouvelles modalités pour les subventions « voiries et bâtiments » du Conseil Général. La dotation pour le canton de Chauffailles est de 138 913 €, dont la moitié seront attribués à 1 ou 2 projets communaux à caractères structurants. De plus les projets retenus devront présenter un coût total HT supérieur à 10 000€. Une réunion est prévue le jeudi 16 octobre.

Il est décidé de présenter les projets suivants :

TRAVAUX DE VOIRIE

Enduits de la Borcelle du bas, vers la lagune, des Chefs vers le pont SNCF, et VC n°2 mitoyenne avec Saint Racho,

TOTAL : 14 707,35€

TRAVAUX DE BATIMENT

Réfection logement de la Cure : 12 692,22€

Ecole (toit, fenêtres, électricité) : 43 494,96€

TOTAL : 56 187,18€

SOIT UN MONTANT TOTAL H.T. DE : 70 894,53€

LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement à côté de la Mairie : logement loué à partir du 15 novembre. Le loyer mensuel est fixé à 400€ et 50 € / mois pour le chauffage avec régularisation à chaque livraison de fioul. Le lavabo cassé de la salle de bain va être remplacé par un meuble avec 1 ou 2 vasques, à voir selon le prix. Dans la cour, les deux logements vont être séparé par une haie (laurier ou thuya).

Logement école du haut : beaucoup de travaux à faire, notamment l'électricité, le logement n'est pas en état d'être loué pour l'instant.

Logement école du bas : la tapisserie doit être refaite (devis 944,22€). Des devis ont été demandés pour la salle de bain (devis 504,51€).

Logement de la Cure : On attend la livraison des fenêtres, l'employé communal les peindra. Des devis ont été demandé pour la remise en état du logement (peinture, électricité, sol, ...). La réfection de ce logement fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal.

CACES

La Communauté de Communes a contacté la société CONDOR afin d'organiser une formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité). Eric TRONCY participera à cette formation qui se déroulera les 27, 28 et 29 octobre. Le coût pour la commune est de 375€

EXPOSITION

Le Centre Culture Multi-ethnique du Brionnais organise, du 11 au 29 novembre 2008 à la Salle des fêtes de Mussy, une exposition intitulée « La guerre 1914-1918 : comment l'ont-ils vécue? »

Monsieur le Maire propose que la Commune offre le vin d'honneur à l'occasion du vernissage de l'exposition, le Conseil est d'accord.

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'arrêt des permanences de Mme Dedieu-Joly, les livres de la Commune vont être proposés à la médiathèque de Chauffailles. La salle est à la disposition de l'école pour le soutien scolaire.

ECOLE

- Prêt de mobilier : des tables, des chaises, un tableau ont été prêtés par le collège de Chauffailles.
- Informatique : Afin que les élèves puissent travailler en réseau, un devis a été demandé à SAITEC. Le montant est de 1196,16€ TTC, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis. Afin de financer cet achat, un virement de crédit est nécessaire.
- Service minimum : la loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève a été promulguée le 20 août dernier. En cas de grève des enseignants, les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un accueil. Le Maire doit établir une liste de personnes susceptibles d'assurer cet accueil. Monsieur le Maire propose d'en discuter avec la directrice de l'école.

CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commune peut confier à une association ou à une entreprise certaines prestations de services en matière de restauration scolaire.

Selon un avis du Conseil d'Etat du 7 octobre 1986, « *les communes ne peuvent confier à des personnes privées que la fourniture ou la préparation des repas, à l'exclusion des*

missions qui relèvent du service de l'enseignement public et, notamment, de la surveillance des élèves »

Dans le cas où la fourniture des repas est assurée par une association ou une entreprise, cette prestation doit faire l'objet d'une délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte le recours à la délégation de service public pour le service de restauration scolaire et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

ADSL

La Communauté de Communes recense les problèmes liés à l'ADSL (zone non couverte, problèmes de connexion, ...) Nous n'avons eu aucune remarque en mairie.

CIMETIERE

Monsieur le Maire a rencontré une personne de l'ONAC, mais il semble que les subventions pour rénovation des tombes de soldats soient faibles, et une personne du Souvenir Français qui propose de créer un comité local afin de pouvoir bénéficier d'aides.

Le Maire a fait part de ce projet à Mme Bignon, Conseiller Général.

Des devis ont été fait pour la réfection des tombes de soldats et du monument aux morts.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de pouvoir payer le contrôle de la lagune par le Conseil Général, un virement de crédits est nécessaire.

DEPART EN RETRAITE

Le pot pour le départ en retraite de Mme Gay sera le vendredi 31 octobre. Le Conseil Municipal décide d'inviter tous les habitants de la commune, ainsi que les anciens employeurs de Mme Gay.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : l'ARPAGH remercie la commune pour sa subvention.
- Gym : Une participation de 8€ par mois est demandée à Mme Alloing pour la mise à disposition de la salle pour la gym.

- salle du catéchisme : 10 enfants vont au catéchisme et la salle est trop petite, Monsieur le Curé demande s'il pourrait avoir une autre salle.
- SPANC : l'assemblée générale du SPANC du Brionnais aura lieu le 23 octobre.
- Courriers de M. MICHEL : Monsieur le Maire lit aux conseillers les courriers de M. MICHEL
- Elagage : les propriétaires ou locataires de terrains situés en bordure de voies communales sont invités à élaguer les arbres, les haies et couper l'herbe. A noter que la responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas d'accident par manque de visibilité"